

Paris, le 14 juin 2022

## Rachel Guez, nouvelle directrice générale du Don en Confiance

Le Conseil d'administration du Don en Confiance a désigné sa nouvelle directrice générale en la personne de Rachel Guez.

Elle est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims et après une première expérience chez Accenture comme consultante en transformation, se lance dans l'entrepreneuriat en fondant une entreprise de services à la personne.

Elle conserve en parallèle des missions salariées, pour un cabinet conseil dans un premier temps puis pour Alstom où elle pilote la séparation de la branche Transport du groupe.

Bénévole depuis plusieurs années, c'est en 2016 qu'elle a rejoint le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire en intégrant la Fondation Casip Cojasor à la Direction des opérations du pôle ESS. Elle a eu pour mission de structurer l'offre et de développer les services proposés aux bénéficiaires, tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité et innovation sociale.

A ce titre, elle entend s'employer, avec l'ensemble des acteurs du Don en Confiance, à développer sa notoriété et sa représentation auprès des diverses instances et à renforcer sa crédibilité auprès du secteur associatif et du public.

*" C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai rejoint le Don en Confiance. J'ai toujours eu à cœur d'œuvrer pour l'intérêt général. Une centaine d'organisations est contrôlée par le Don en Confiance. Néanmoins, de par le travail et l'énergie déployés par les permanentes et les bénévoles afin de maximiser l'impact vertueux des bonnes pratiques de gestion et de gouvernance, c'est le secteur dans son ensemble que le Don en Confiance contribue à faire progresser. C'est donc une grande joie pour moi de prendre la direction générale de cette belle institution et de la guider vers de nouveaux défis. "*



### A PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 30 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public. Son action se fonde sur l'élaboration d'une Charte de déontologie, la labellisation des organismes volontaires et le contrôle continu des engagements consentis. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du secteur associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs bénévoles experts sont : le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et les actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour consulter le contenu détaillé de la Charte de déontologie : [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)

Le public peut reconnaître les organisations labellisées par l'apposition du **label** ci-contre.